

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FLEURINES

Projet d'Aménagement et
de Développement Durables



APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
05 MARS 2020

3

Le PADD - Aspects généraux

Le Plan Local d’Urbanisme doit comprendre un Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD), document présentant le projet communal pour les années à venir.

Comme le rappellent les dispositions de l’article L.151-5 du Code de l’Urbanisme :

« *Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble [...] de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. [...] »

Le PADD concerne le Plan Local d’Urbanisme de la commune de Fleurines, lequel couvre l’intégralité du territoire communal.

Il constitue un élément du dossier de PLU qui comprend, en outre, un rapport de présentation, des orientations d’aménagement et de programmation, un règlement écrit, un règlement graphique et des annexes techniques.

Le PADD définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l’Urbanisme, les orientations d’urbanisme et d’aménagement retenues par la commune.

Les orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durables ne sont pas directement opposables aux autorisations d’urbanisme. Le PADD constitue la « clef de voûte » du PLU ; les éléments du Plan Local d’Urbanisme qui ont une valeur juridique doivent être compatibles avec le PADD.

A l’issue du diagnostic établi dans le cadre de l’élaboration du PLU et conformément aux dispositions de l’article L.153-12 du Code de l’Urbanisme, les élus se sont réunis afin de débattre des orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durables.

Les orientations générales d’aménagement et d’urbanisme retenues pour l’ensemble de la commune vont toutes dans le sens de la prise en compte des spécificités du territoire au service d’un développement cohérent et durable.

Les grands principes et objectifs retenus par la municipalité et qui fondent le projet communal sont clairement exposés dans la suite du document.

RAPPEL DU BILAN DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic territorial qui a été réalisé a permis de faire ressortir les enjeux principaux du territoire de Fleurines. Ils sont rappelés ici sous forme de tableaux thématiques.

THEME 1 : GEOGRAPHIE, PAYSAGE ET PATRIMOINE NATUREL			
CONSTAT	ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
➤ Un territoire situé au cœur du massif forestier d'Halatte	- Richesse paysagère - Atout touristique	- Contraintes liées à la protection de l'environnement	La protection du lieu, des paysages (forêt notamment)
➤ La clairière agricole	- Richesse paysagère - Economie agricole	- Paysage sensible à toute construction	La préservation de la clairière et la protection des terres agricoles
➤ La butte de Saint-Christophe	- Richesse paysagère	- Paysage sensible - Ruissellements en aval	Le maintien des perspectives visuelles La gestion des risques hydrauliques
➤ La ceinture verte composée de pâtures et jardins	- Richesse paysagère - Cadre de vie de qualité	- Espace fragile	Le maintien de la ceinture verte du village
➤ Nombreux périmètres de reconnaissance environnementale et de protection des sites naturels	- Richesse écologique et paysagère	- Zones sensibles aux activités humaines	Protection de la biodiversité, des continuités écologiques et des paysages
➤ Sol, sous-sol	- Aucune cavité souterraine recensée à proximité du village	- Des secteurs sensibles aux aléas retrait-gonflement des argiles	La sécurité des biens et des personnes

THEME 2 : DYNAMIQUE			
CONSTAT	ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
➤ Appartenance à la CC Senlis Sud Oise (fusion CC3F et CCCSO)	- Mutualisation des moyens	- Absence de SCOT	Un développement cohérent à l'échelle intercommunale
➤ Appartenance au PNR Oise – Pays de France	- Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti	- Contraintes liées à la préservation des sites	La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, historique et paysager
➤ Un territoire sous l'influence de plusieurs pôles (Pont-Sainte-Maxence, Senlis, Creil, région parisienne)	- Routes départementales facilitant l'accessibilité	- Nuisances liées au trafic et nombreux déplacements domicile-travail - Prix de l'immobilier	La lutte contre la tendance « commune dortoir » (développement d'une offre économique offrant plus d'emplois au sein du territoire communal)
➤ Une population communale en croissance	- Commune plus dynamique que le département	- Peut nécessiter des investissements	Maintien des effectifs scolaires Consolidation des services
➤ Un centre-bourg qui regroupe commerces, services et équipements	- Une centralité bien identifiée en cœur de village	- Des problèmes de stationnement et de circulation	Maintien, développement et valorisation du dynamisme du centre-bourg, accessibilité à repenser
➤ Un pôle de loisirs situé en entrée de ville	- Un bon niveau d'équipements	- Peu d'espaces verts publics en centre-bourg	Maintien et développement des équipements publics pour répondre aux besoins des habitants (à conforter ou non dans la perspective d'aménagements complémentaires)
➤ Un pôle scolaire situé en retrait des grands axes	- Un accès à l'école sécurisé	- Eloignement vis-à-vis des espaces de loisirs	
➤ Une zone d'activité en entrée nord du village	- Une zone dynamique (absence de friches, + de 100 emplois)	- Absence de terrains pour accueillir d'autres activités - Faible traitement paysager	Maintien et développement des emplois sur le territoire
➤ Deux sièges d'exploitation agricole	- Economie agricole toujours présente	- Circulation des engins agricoles dans le village - Périmètres d'éloignement	Maintien et développement de l'activité agricole
➤ Accrobranche, randonnée, patrimoine historique, hébergements touristiques,...	- De nombreux atouts dans le domaine du tourisme et des loisirs		Développement de l'économie touristique

THEME 3 : ESPACES AGGLOMERES			
CONSTAT	ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des secteurs anciens où le bâti traditionnel a été préservé ➤ Des extensions récentes pavillonnaires peu denses ➤ La présence de plusieurs opérations récentes plus denses (collectifs, maisons en bandes) ➤ Plusieurs bâtiments patrimoniaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse patrimoniale du bâti, cadre paysager - Logements adaptés aux familles - Favorise la mixité sociale et générationnelle, faible consommation d'espaces - Atout touristique, cadre paysager 	<ul style="list-style-type: none"> - Stationnement difficile dans les secteurs anciens - La disparition de l'architecture traditionnelle - Induit parfois des difficultés de stationnement - Périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> La sauvegarde du caractère patrimonial du cœur de village La mise en œuvre de règles adaptées aux secteurs pavillonnaires La mixité sociale et générationnelle La préservation et mise en valeur des monuments et de leurs abords
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le hameau de Saint-Christophe, peu équipé ➤ La présence d'écarts bâtis 	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre paysager 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des équipements, éloignement des commerces - Dégradation des paysages, faiblesse des équipements, éloignement des commerces 	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise du devenir d'un hameau peu équipé La maîtrise de l'existant
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un bilan des réseaux assez mitigé 	<ul style="list-style-type: none"> - Des réseaux qui satisfont les besoins actuels - Une bonne desserte en communications numériques, notamment depuis le déploiement du Très Haut Débit 	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau d'eau potable vieillissant et la nécessité de créer un nouveau forage pour sécuriser l'approvisionnement - La défense incendie à améliorer sur quelques secteurs - Une station d'épuration ancienne et un réseau d'assainissement pas totalement séparatif - Un réseau électrique dont la capacité est limitée 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins de la population actuelle et future

THEME 4 : MOBILITE ET DEPLACEMENTS			
CONSTAT	ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des routes départementales qui constituent l'armature du village, et qui supportent des flux importants 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisances (bruit, embouteillages, sécurité, pollution, qualité de l'air) 	<ul style="list-style-type: none"> La sécurité et le cadre de vie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des voies secondaires qui complètent la desserte interne ➤ De nombreuses voies en impasse ➤ Une offre en stationnement parfois insuffisante ➤ De nombreux chemins en périphérie du village, et la présence de GR 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs boucles qui facilitent les déplacements - Faible circulation dans ces quartiers résidentiels - Offre satisfaisante au nord de Fleurines et dans les quartiers pavillonnaires - Atouts touristiques, cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Voies souvent étroites, circulation d'engins agricoles - Ne facilitent pas les déplacements piétons - Carence dans le centre-bourg, les rues du Puits Berthaud, de l'Eglise et des Frièges - Chemins d'exploitations privés - Entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la sécurité de tous les usagers Mettre le piéton au cœur du village Faciliter les déplacements piétons Adapter l'offre en stationnement à la demande Le maintien et le développement des sentiers de promenade

THEME 5 : PLANIFICATION URBAINE			
CONSTAT	ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
➤ Plusieurs projets d'urbanisation en cours, qui favoriseront la mixité	- 77 logements prévus à court terme		Tenir compte des projets déjà engagés
➤ Présence de logements vacants et de résidences secondaires	- Un potentiel de renouvellement estimé autour de 19 logements	- Reconversion dépendant de la volonté des propriétaires	Gérer les grands équilibres entre besoins en logements, logements vacants, etc.
➤ La présence d'un secteur potentiel de renouvellement urbain (institut St-Christophe)	- Un potentiel pour développer la commune sans consommer d'espaces	- Eloignement du centre-bourg, réseaux limités, difficulté pour chiffrer le potentiel	Gérer les potentialités (réutilisation des friches urbaines en veillant à ne pas créer de dysfonctionnement)
➤ Un potentiel constructible dans les dents creuses	- Un potentiel estimé autour de 18 logements	- Densification dépendant de la volonté des propriétaires	Gérer les potentialités pour permettre la production de logements sans consommer d'espaces
➤ La présence d'une dent creuse en zone d'activités	- Des possibilités de développement théoriques	- La rétention foncière	Maintien et développement des activités économiques
➤ Deux îlots fonciers intra-urbains potentiels de densification	- Proximité du centre-bourg	- Parcellaire morcelé	Densification des cœurs d'îlot
➤ Trois îlots potentiels d'extension à l'ouest du village (l'un plutôt résidentiel, le second économique, et le dernier pour des équipements)	- Continuité avec le bâti existant	- Terres agricoles - Absence de certains réseaux	Le développement résidentiel, économique et de loisirs du territoire La préservation des espaces agricoles

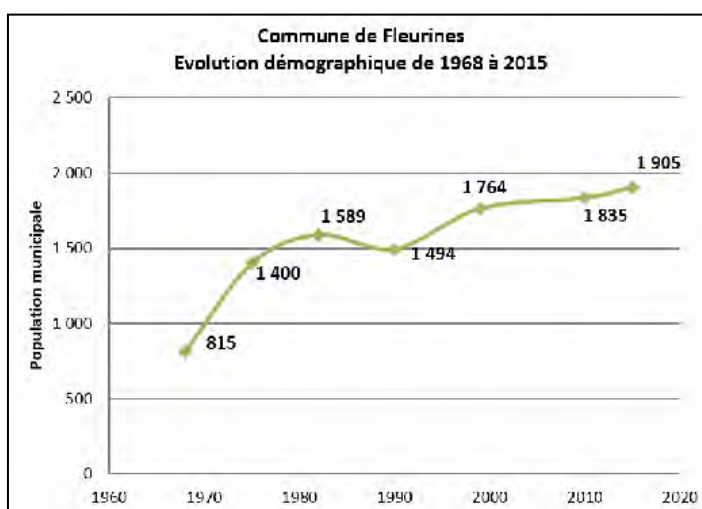
SCENARIO DE DEVELOPPEMENT

Pourquoi la commune souhaite se développer ?

Le diagnostic a permis de mettre en avant que Fleurines est une commune dynamique : entre 2010 et 2015, la population de Fleurines (+3,8%) a augmenté plus vite que celle de Senlis (-8,6%), de l'Oise (+2,2%) et de la France (+2,4%).

De manière générale, la population communale croît par palier, en relation avec les différentes opérations immobilières accueillies sur le territoire :

- Roquesable en 1975 ;
- Les Grouettes et Le Grand Pré entre 1975 et 1982 ;
- La Garenne et le collectif rue Molière entre 1990 et 1999 ;
- Le Clos des Acacias et le collectif rue des Frièges entre 2000 et 2015.



Ce dynamisme démographique est probablement corrélé avec les atouts de la commune, qui en font un territoire attractif :

- présence de commerces et services de proximité (boulangerie, épicerie, restaurants, coiffure, esthétique, etc.) ;
- présence d'équipements et services publics (école avec cantine et accueil périscolaire, mairie, salle des fêtes, bibliothèque, bureau de poste, piscine, terrains de sport, gymnase, etc.) ;
- présence d'emplois (indicateur de concentration de l'emploi de 56 %) ;
- proximité de pôles d'emplois majeurs (Roissy, région parisienne, Senlis, Creil) ;
- cadre de vie (contexte naturel et paysager, activités de loisirs, etc.).

Malgré cette courbe démographique ascendante, la population communale connaît un vieillissement. Les plus de 60 ans sont passés de 20,1% de la population en 2010 à 21,8% en 2015.

Dans ce contexte, il semble légitime de programmer une croissance démographique dans les années à venir, pour ne pas prendre le risque de subir un vieillissement important de la population qui pourrait impliquer un recul dans tous les domaines (écoles, commerces, services, etc.).

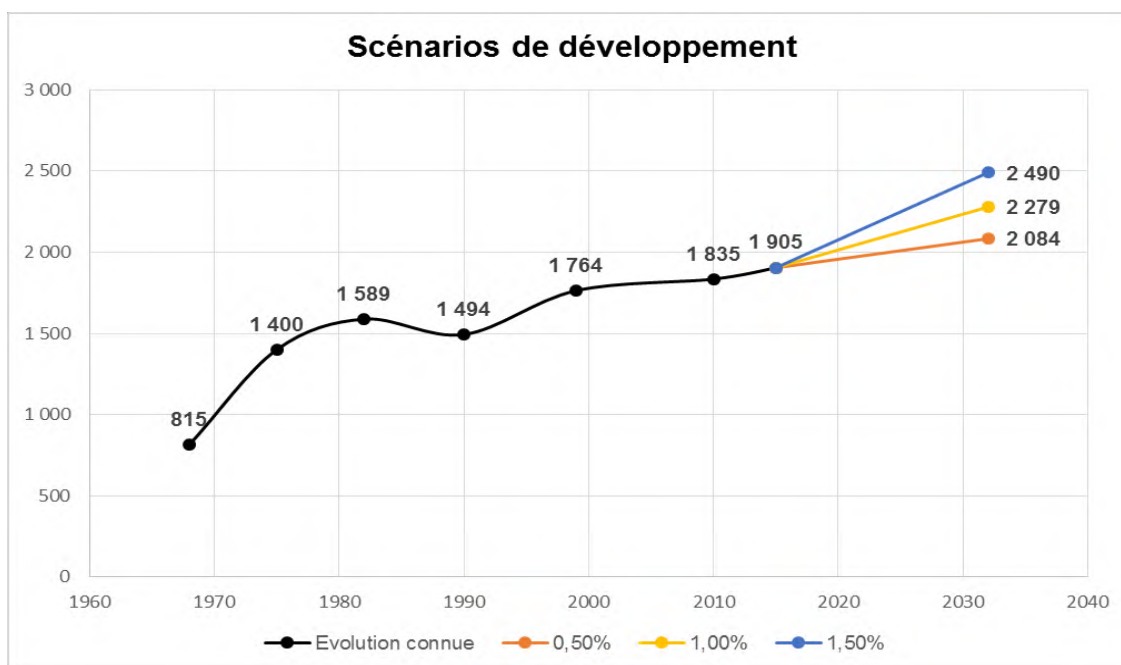
L'enjeu est donc de choisir la juste évolution et de la maîtriser.

Dans quelle proportion se développer ?

Trois scénarios de croissance ont été étudiés :

- Le scénario n°1 correspond à un scénario bas, inspiré de l'évolution démographique communale entre 1999 et 2014 : +0,5% par an.
- Le scénario n°2 correspond à un scénario médian, inspiré de l'évolution démographique communale entre 2008 et 2014 : +1,0% par an.
- Le scénario n°3 correspond à un scénario fort, inspiré de l'évolution démographique communale entre 1968 et 2014 : +1,5% par an.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Taux de variation annuel	+ 0,5 %	+ 1 %	+ 1,5 %
Population en 2033	2084	2279	2490
Population nouvelle (2015-2033)	179	374	585



La commune souhaite se développer selon le scénario médian, en affichant comme objectif une croissance annuelle moyenne de l'ordre de +1 %.

Le scénario choisi est-il soutenable ?

Une augmentation de la population est bénéfique dans la mesure où elle offre une potentialité plus importante pour les commerces et les services de proximité. Cela implique également une augmentation des recettes pour le budget de la Mairie.

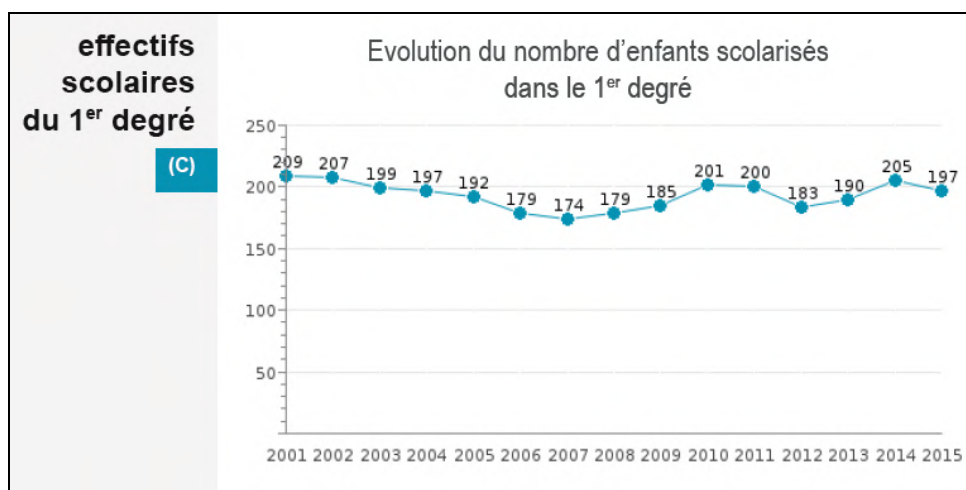
En contrepartie, une croissance démographique peut engendrer des investissements de la part de la municipalité, notamment :

- des services à la population à maintenir, voire à améliorer,
- une adaptation des réseaux (assainissement, électricité...),
- la problématique de la circulation et du stationnement à améliorer.

L'école est un élément déterminant dans le choix d'une évolution démographique du village car il est important de ne pas fermer de classe pour maintenir la qualité du service et de ne pas être dans l'obligation d'agrandir. Actuellement, l'école est remplie à 76 % de sa capacité maximale, et est donc en capacité d'accueillir 57 élèves supplémentaires.

A priori, au vue de l'évolution des effectifs scolaires au cours de ces dernières années, une évolution de la population communale de l'ordre de +1% par an ne présente pas un risque pour l'école.

Groupe scolaire	Maternelle	Primaire	TOTAL
Capacité maximale	90	150	240
Effectifs 2018-2019	59	124	183
Places disponibles	31	26	57
Nombre de classes	3	5	8



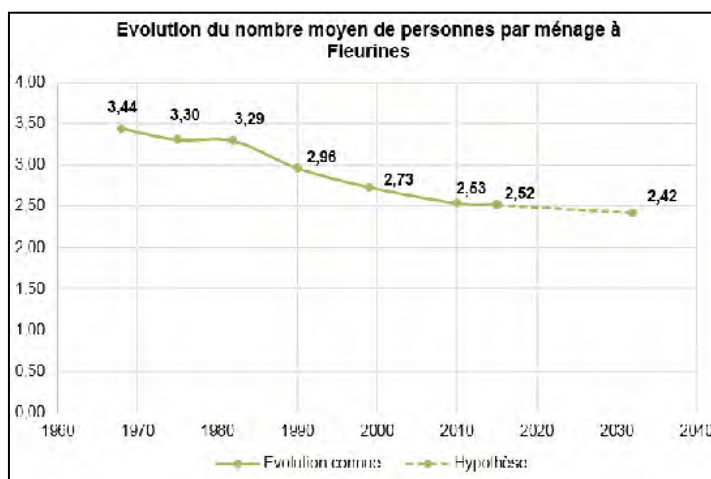
En ce qui concerne la problématique des réseaux, la commune s'engage à réaliser une étude sur les problématiques d'assainissement, de stationnement et de circulation, et à programmer les travaux visant à répondre aux besoins de la population actuelle et future.

Comment atteindre cet objectif de croissance démographique ?

L'évolution du parc de logements doit permettre de mettre en œuvre le scénario retenu. Les nouveaux besoins en logements sont ceux :

- permettant de loger la population actuelle (réponse au desserrement des ménages),
- visant à accueillir les nouveaux habitants.

En partant de l'hypothèse que le nombre moyen de personnes par ménage atteindra 2,42 en 2033 à Fleurines (contre 2,52 aujourd'hui), on peut réaliser une estimation du nombre de logements à produire pour compenser le desserrement des ménages, ainsi que le nombre de logements nécessaires pour loger la population future, afin d'atteindre une croissance démographique de l'ordre de + 1 % par an.



Taux de variation annuel	+ 1 %
Population en 2033	2279
Population nouvelle (2015-2033)	374
Logements répondant au desserrement	31
Logements accueillant les nouveaux habitants	155
TOTAL de logements à produire (2015-2033)	186

Afin de répondre à ces besoins, plusieurs leviers existent :

- l'évolution du parc existant (reconversion de résidences secondaires et logements vacants en résidences principales, division des logements),
- le renouvellement urbain (reconversion de friches, changement de destinations),
- la densification du village (divisions parcellaires, urbanisation des dents creuses et cœurs d'îlots),
- les extensions urbaines (zones de développement en périphérie du village).

Les projets en cours (friche de la « maison brûlée », dent creuse avenue du Clos Vert, îlot rue du Général de Gaulle) et les potentialités internes (reconversions logements vacants, résidences secondaires, dents creuses) permettraient théoriquement d'accueillir environ 114 logements, soit 61% des logements du scénario à + 1%. D'autres potentialités sont exploitables pour atteindre l'objectif fixé (cœur d'îlot rue Pasteur, cœur d'îlot des rues de l'Eglise et Molière, Institut de Saint-Christophe, chemin des Bâtis). Le scénario choisi semble donc cohérent avec les projets en cours et le potentiel identifié.

ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Préservation du cadre naturel et d’un environnement d’exception : un village clairière chargé d’histoire

Confirmer le caractère ouvert de la clairière, dont la vocation principale est agricole

Le territoire communal présente la particularité d’être positionné au cœur du massif forestier d’Halatte. La majorité du territoire est couvert par les boisements. Le village se trouve dans une clairière agricole, surplombée par la butte de Saint-Christophe. L’objectif est de préserver cette spécificité locale, en préservant la clairière agricole.



Reconnaître le caractère paysager et environnemental des boisements

La commune souhaite favoriser le maintien des bois pour leur intérêt paysager et environnemental (freins aux ruissellements, dépollution de l’air, faune, flore).

Maintenir la ceinture végétale composée de jardins

Le village de Fleurines et le hameau de Saint-Christophe sont localement bordés d’une lisière végétale formée par des jardins et des pâtures arborés. Cette ceinture végétale assure une bonne insertion du bâti dans le paysage. L’objectif est de la maintenir.



Préserver les secteurs les plus sensibles d'un point de vue environnemental et paysager

Par son positionnement au cœur de la forêt domaniale d'Halatte, le territoire de Fleurines se caractérise par une grande richesse environnementale et paysagère. Les espaces forestiers qui occupent une grande partie du territoire, tout autour du village, sont reconnus comme des secteurs à fort enjeu (ZNIEFF de type 1, corridors écologiques potentiels, site classé). La butte témoin de Saint-Christophe est également un secteur à fort enjeu d'un point de vue historique et paysager (site classé). Le PLU veillera à assurer la protection de ces espaces.

**Veiller à l'intégration paysagère des constructions**

Les espaces agricoles offrent parfois des perspectives visuelles étendues. Dans ce contexte, toute urbanisation peut avoir un impact visuel. Si la présence d'une lisière végétale en périphérie ouest permet une bonne intégration du village, la lisière est restée plus sensible. Le PLU devra veiller à ce que le développement programmé s'intègre dans le paysage.

Prendre en compte les contraintes naturelles

En termes de risques, la topographie du territoire génère des sensibilités hydrauliques (ruissellements en aval de la butte de Saint-Christophe) que le PLU prendra en compte. Cela pourra se traduire en privilégiant un développement à l'écart des secteurs les plus sensibles, en envisageant des aménagements pour limiter les risques (haies, fossés, etc.) ou encore en encourageant une gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Le PLU devra également tenir compte de la nature géologique des sols, et notamment de l'aléa retrait-gonflement des argiles.

Urbanisation et patrimoine bâti : le juste équilibre entre l'évolution du cadre bâti et la préservation du caractère patrimonial du village

Préserver et conforter la qualité architecturale du patrimoine bâti

Le diagnostic a souligné l'intérêt architectural des noyaux anciens (matériaux traditionnels, composition des façades) et des ambiances urbaines qui s'en dégagent (ambiances minérales villageoises). La commune entend préserver la qualité architecturale du patrimoine bâti, notamment en fixant des règles adaptées pour préserver le cœur historique (matériaux, implantations, volumétrie,...), en encadrant les rénovations du bâti ancien et en protégeant les murs remarquables. L'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales avec l'appui du Parc Naturel Régional participera également à la mise en valeur du patrimoine.



Mettre en valeur le cœur de village

La place de l'Eglise constitue l'espace public central de Fleurines. La municipalité prévoit de la mettre en valeur, pour créer un lieu plus qualitatif et plus attractif pour les Fleurinois.

Programmer un développement de l'urbanisation maîtrisé

La commune envisage un développement sur la base de l'hypothèse de croissance démographique de + 1 % par an, ce qui semble cohérent au vu de son évolution démographique passée et de ses atouts (présence de commerces et services de proximité, d'équipements et services publics, d'emplois, proximité de pôles d'emplois majeurs, cadre de vie).

D'un point de vue spatial, ce développement s'appuiera principalement sur le bourg principal, mieux équipé que le hameau. Par conséquent, il s'agira de proscrire le développement spatial du hameau de Saint-Christophe et de maîtriser la reconversion des locaux de l'institut de Saint-Christophe (y compris le château), afin de tenir compte des contraintes existantes (réseaux limités, éloignement du centre-bourg, etc.).

Au niveau du bourg principal, le développement prévu s'appuiera en priorité sur les potentialités intra-urbaines qui ont été repérées, qu'il s'agisse des logements vacants, des

résidences secondaires, des dents creuses, ou des îlots intra-urbains. Dans cette optique, la commune confirme le projet de reconversion de la friche dite « maison brûlée » pour y accueillir une opération d'habitat favorisant la mixité sociale et générationnelle (logements aidés dont logements adaptés pour les seniors).

D'autre part, la commune envisage de compléter l'urbanisation de l'îlot situé chemin des Bâtis, qui s'intègre à la silhouette du village.



De manière générale, le développement résidentiel de Fleurines devra être économe en foncier, en privilégiant une densification de l'existant, plutôt qu'un étalement en périphérie. En ce sens, la commune affiche comme objectif de limiter la consommation d'espaces périphériques dévolus au développement résidentiel à 1/1000^e de la superficie totale du territoire communal.

Répondre aux besoins des Fleurinois d'aujourd'hui et de demain

Comme cela a été évoqué précédemment, l'évolution de la démographie communale doit aller de pair avec une politique volontariste en termes de développement des équipements et des services à la population. La commune prévoit donc de maintenir, voire de développer, les équipements publics (administratifs, scolaires et de loisirs).

En parallèle, la problématique des réseaux devra faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agira de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, de veiller à la bonne couverture incendie, de programmer des travaux pour pérenniser l'assainissement des eaux usées, de tenir compte de la capacité du réseau électrique et de conforter la bonne desserte en communications numériques.

Enfin, la problématique de l'accès au logement et de l'amélioration du parcours résidentiel sera prise en compte : la commune souhaite encourager la mixité dans l'offre nouvelle en logements, ce qui permettrait notamment de disposer d'une offre adaptée aux jeunes Fleurinois.

Mobilité et déplacements : repenser le plan de circulation et mettre en avant les mobilités durables***Elaborer un plan de circulation de manière coordonnée avec le stationnement***

Dans le village de Fleurines, la structure principale du réseau de voies est constituée par les rues du Général de Gaulle et de Verneuil : elles constituent l’armature originelle de l’agglomération, et sont les voies qui supportent le trafic le plus important. Les rues du Puits Berthaud, de l’Eglise, des Frièges et Pasteur forment plusieurs boucles, mais sont des voies étroites où la circulation est difficile. L’objectif est donc d’élaborer un nouveau plan de circulation, qui permettrait d’améliorer les déplacements au sein du village, tout en répondant aux besoins liés au stationnement des véhicules.

***Développer les modes doux et promouvoir les nouvelles mobilités***

La volonté communale est de mettre en avant tous les modes de transports alternatifs à la voiture, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela pourra notamment se traduire par un développement des voies piétonnes et/ou cyclistes, que ce soit au sein de la commune, entre les différentes infrastructures communales (école, centre bourg, secteur des équipements sportifs,...) ou au sein de la Communauté de Communes. Les nouvelles mobilités (électromobilité, covoiturage, etc.) pourront également être développées.

Développer les transports collectifs vers les pôles urbains attenants

Toujours dans le même esprit de développement durable, la commune souhaiterait développer les transports collectifs en direction des pôles attractifs qui se situent à proximité de la commune, notamment la gare de Pont-Sainte-Maxence et la ville de Senlis.

Développement économique : conforter l'attractivité et la vitalité économique et touristique

Promouvoir et développer les commerces en centre-bourg

Afin de conforter la vitalité du centre-bourg et répondre aux besoins de la population, la commune souhaite favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité.



Favoriser la mixité fonctionnelle à l'échelle du village

L'accueil d'activités (commerces, services, artisanat, tertiaire...) sur le territoire est essentiel pour assurer le dynamisme de la commune. Les élus souhaitent favoriser leur implantation au sein du village, sous réserve de ne pas engendrer de nuisances excessives pour les riverains.

Consolider la zone d'activité et envisager son développement au nord-ouest

La zone d'activité située au nord de Fleurines constitue la principale source d'emplois sur le territoire. C'est une zone dynamique, dans la mesure où elle ne compte aucune friche. La commune souhaite pérenniser cette zone économique, et envisage également une extension au nord-ouest avec une orientation tertiaire, sur une enveloppe foncière maximale de 4 ha.



Permettre le maintien des activités agricoles

Le territoire communal compte deux sièges d'exploitation agricole. A travers le règlement, le PLU veillera à mettre en place des dispositions favorisant leur maintien et leur développement. D'autre part, le développement urbain programmé devra veiller à limiter la consommation des terres agricoles, et il s'agira également d'éviter d'urbaniser autour des bâtiments abritant des animaux.

Promouvoir le tourisme en tant que levier du développement économique communal

Le territoire offre des possibilités multiples dans le domaine du tourisme et des loisirs (randonnée, accrobranche, centre équestre, hébergements touristiques, patrimoine bâti...). Le PLU devra permettre de développer ces atouts. La commune envisage notamment de travailler sur l'accessibilité des chemins (ruraux et/ou d'exploitation) pour créer des circuits de promenades en périphérie du village. D'autre part, la vocation de loisirs de la « vallée des peaux rouges » sera confirmée.

**Utiliser le Haut Débit comme levier du développement économique**

La commune est depuis peu desservie par le réseau de communications numériques Très Haut Débit. Le développement de l'économie locale pourra s'appuyer sur cet atout.